

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL
De BUCEY LES GY Séance Du 7 AVRIL 2021

Membres présents : Kopec Freddy, Ducret Mélanie, Kopec Fanny, Ballivet Jacques, Grosjean Virginie, Pires Sylvie, Sandretti Baptiste, Lacour Céline, Cheviet Vincent, Lambert Agnès, Prost Benjamin.

Procurations : Raby Océane à Ballivet Jacques, Héritier Quentin à Ducret Mélanie, Bidon David à Prost Benjamin, Millot Romain à Kopec Freddy.

Membres absents : Néant

Secrétaire : Grosjean Virginie

Ouverture de la séance à 20H00

Approbation du compte rendu de la SEANCE DU 5 FEVRIER 2021

1- Adhésion de la commune au Syndicat Scolaire de GY en septembre 2021

1- Demande d'intégration au SICOM – Syndicat Intercommunal des Ecoles de Gy à la rentrée 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la situation :

- Vu l'arrêté n°70-2021-03-08-011 du 8 mars 2021 portant modification du périmètre du syndicat intercommunal du Cornouiller avec le retrait des communes de La Chapelle Saint Quillain, Sainte Reine, Vantoux et Longeville, Velleclair, Vellefrey et Vellefrange et Villers- Chemin et Mont-Les-Etrelles,
- Vu la délibération prise lors du conseil municipal du 25 mars 2021 par la commune d'Etrelles et la Montbleuse qui propose aux membres du Conseil Municipal de se retirer également de ce Syndicat à compter du 31 août 2021, proposition qui a été acceptée à l'unanimité des membres présents,
- Suite aux réunions des 15 mars 2021 à la Mairie de Gy, 20 mars 2021 à la salle polyvalente de Bucey-Les-Gy et 26 mars 2021 à la Mairie de Bucey-Les-Gy,
- Au regard de la réflexion conduite sur le territoire pour assurer la réussite de tous les élèves dans les meilleures conditions possibles

- Au regard de la présence du pôle éducatif Catherine Fraischot de Gy situé à 4 km de la commune de Bucey-Les-Gy,

Monsieur le Maire propose d'intégrer le Syndicat Intercommunal des Ecoles de Gy à la rentrée 2021 pour garantir l'accueil, au pôle éducatif Catherine Fraischot de Gy, des élèves de maternelle dès la rentrée 2021 et l'accueil des élèves élémentaires à la rentrée 2022.

Après délibération, le conseil municipal décide d'adhérer au Syndicat scolaire de Gy au 1er Septembre 2021.

15 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

2- Positionnement de la commune de Bucey les Gy quant à la fusion avec le Syndicat Scolaire de GY

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la situation :

Suite aux réunions des 15 mars 2021 à la Mairie de Gy avec la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale, 20 mars 2021 à la salle polyvalente de Bucey-Les-Gy et 26 mars 2021 à la Mairie de Bucey-Les-Gy avec l'Inspectrice de la circonscription de Gray, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de fusionner l'école de Bucey-Les-Gy avec l'école de Gy à la rentrée 2021. Ce projet est conduit pour accueillir, les élèves de la commune de Bucey-Les-Gy suite à la dissolution du syndicat scolaire du Cornouiller au 31 août 2021.

Cette fusion s'opérera en trois temps :

- Une fusion administrative (avec une seule direction pour les deux écoles) dès la rentrée de septembre 2021 mais avec un fonctionnement sur les deux écoles actuelles. A la rentrée 2021, l'école de Bucey-Les-Gy accueillera les élèves du CP au CM2 de la commune de Bucey-Les-Gy tandis que les élèves de maternelle de la commune de Bucey-Les-Gy, avec l'accord des familles, seront accueillis au pôle éducatif Catherine Fraischot de Gy.
- L'année scolaire 2021-2022 sera dédiée à la réalisation de toutes les démarches administratives préalables et aux travaux d'extension nécessaires à l'accueil de tous les élèves dans les meilleures conditions au pôle éducatif Catherine Fraischot de Gy.
- A la rentrée 2022, tous les élèves de la commune de Bucey-Les-Gy intégreront le pôle éducatif Catherine Fraischot de Gy.
- Considérant que la fusion des écoles de Bucey-Les-Gy et Gy peut donner plus de poids au projet d'école, que la mutualisation des moyens, du matériel, des projets peut permettre de multiplier les possibilités en terme d'échange de service, de prise

municipal du 4 Mars 2020 et autorise monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

13 POUR

0 CONTRE

2 ABSTENTION

DOSSIER FAVEY Colette

MME FAVEY Colette a déposé en mairie son dossier « Opérations façades » et une vérification a été opérée dessus.

Toutes les pièces nécessaires au versement de sa subvention sont réunies (factures des entreprises acquittées et attestation de fin de travaux remise par l'architecte au client et fournie à la mairie).

Après en avoir délibéré :

- Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour le versement de la subvention communale correspondante à 3% des dépenses engagées et payées, soit 3% de 3 040.02 € c'est à dire 91 € et autorise monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

15 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

4- Remboursement à Monsieur le Maire des frais d'établissement de la carte grise du véhicule attribué au CPI

En dehors de la présence du maire, M. Ballivet, premier adjoint expose ce qui suit :

La nouvelle carte grise du véhicule des pompiers récemment obtenu par le CPI de Bucey les Gy a été établie sur le site « mes démarches.siv.interieur.gouv.fr ». Cette procédure ne permet pas aux collectivités de faire la demande en leur nom, cela ne peut être fait que par un particulier et c'est Monsieur le maire qui a dû faire l'avance des frais d'établissement du nouveau certificat d'immatriculation. Il convient donc de lui rembourser le montant de 141.76 € .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable au remboursement des frais d'établissement du certificat d'immatriculation du véhicule incendie.
- Indique que les crédits seront prévus au budget 2021.
- Autorise Monsieur le premier adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

5- Demande de mise à disposition d'un local pour y entreposer du matériel

Reporté à la séance du 14 Avril 2021

6- Demande de subvention par Handy'up,

Reporté à la séance du 14 Avril 2021

7- Intégration des résultats du Syndicat de la Morthe après dissolution

Reporté à la séance du 14 Avril 2021

8- Questions et informations diverses.

Séance levée à 20H50